

**Question de Monsieur Emin ÖZKARA, conseiller communal, du 2017 --
Vraag van de heer Emin ÖZKARA, gemeenteraadslid, van 2017.**

Les pavés de la mémoire

En mai 2009, sous l'initiative de l'Association pour la mémoire de la Shoah, des pavés de la mémoire ont été pour la première fois installés à Bruxelles (Anderlecht, Centre de Bruxelles, Schaerbeek). L'idée vient d'un artiste allemand Gunter Demning qui au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avait souhaité, par l'installation de ses pavés, rendre hommage d'abord aux Roms puis à l'ensemble des victimes du nazisme. C'est une jeune militante bruxelloise, Bella Swiatlowski qui ramena l'idée à Bruxelles et c'est sous son initiative que les premiers pavés ont pu être installés.

Ces pavés participent à un devoir de mémoire auquel mon groupe politique et moi-même accordons une attention particulière. En effet, pour les citoyens d'aujourd'hui et les générations à venir, il me semble capital de veiller au respect du devoir de mémoire que symbolisent ces pavés installés dans notre commune.

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Pouvez-vous m'indiquer le nombre des pavés de la mémoire installés dans notre commune (rue par rue) ?
2. Qui est chargé de l'entretien des pavés ? Du vandalisme a-t-il déjà été constaté sur les pavés de la mémoire ? Quels sont les budgets alloués pour l'entretien et/ou le remplacement de ces pavés ?
3. Comment assure-t-on l'intégrité des pavés de la mémoire lors de travaux de voirie/trottoirs par des impétrants ?
4. En cas de dégradations ou de vol, est-il prévu de remplacer ces pavés par des plaques commémoratives sur les façades des bâtiments ?

Réponse :

Pour ce qui concerne cette réponse, le Conseiller Özkara a réintroduit sa question en question orale pour le Conseil. C'est le Bourgmestre qui a répondu.

Donc plus besoin de répondre à la question écrite.